

Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé
Section “sécurité sociale”

CSSS/13/234

AVIS N° 13/97 DU 5 NOVEMBRE 2013 RELATIF À LA DEMANDE DE L'OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIÉS CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MADAME KATRIEN GLORIEUX AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l'Arrêté Royal du 12 août 1993 *relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger;

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés soumet la candidature de madame Katrien Glorieux aux fonctions de conseiller en sécurité à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitae de la candidate joint à la demande qu'elle a de bonnes connaissances en informatique et en sécurité de l'information. Elle a des connaissances limitées de la législation en vigueur.
- 2.2.** La candidate n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Elle ne fait pas partie du personnel de l'organisation et elle fait directement rapport à la direction générale.

Le rapport d'auditorat précise qu'elle consacrera 38 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

rend un avis favorable à condition que la candidate suive une formation de la législation en vigueur organisée par l'association sans but lucratif Smals, ou une formation similaire.

Yves ROGER
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--